



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résumé de la séance ordinaire du 15 septembre 2020

La MRC de La Haute-Côte Nord adopte une première mesure dans le cadre de l'amorce du plan d'urgence envisagé par le gouvernement québécois.

Les Escoumins, le 16 septembre 2020. – En séance ordinaire hier, le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté une série de mesures, dont une première portant sur le développement touristique hivernal.

Il faut se rappeler que les cinq MRC de la Côte-Nord ont présenté, le 18 juillet dernier, les priorités de développement qu'elles souhaitent voir adopter par le gouvernement du Québec dans le plan de relance qu'il compte adopter dans la suite de la pandémie dans un effort collectif de relancer l'économie. Les priorités identifiées par les MRC portaient, entre autres, sur le tourisme, les résidences pour aînés, la foresterie et le développement agroalimentaire.

Or, lors de la séance du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, les élus ont entériné et voté pour l'octroi d'une subvention de 32 598 \$ comme soutien financier au projet de la réalisation d'un pont pour les véhicules hors route surplombant la rivière Sault aux Cochons de Forestville.

Ce projet est inclus dans un projet à plus grande échelle qui vise à assurer une circulation des motoneiges sur l'ensemble du territoire de la Côte-Nord avec l'objectif d'accroître le tourisme hivernal. Ce projet a été déposé dans le cadre du *Programme de relance économique* que souhaite mettre de l'avant le gouvernement du Québec.

COVID-19 – Invitation à la prudence

Par ailleurs, Madame Micheline Anctil, préfet de la MRC de La Haute-Côte-Nord, a profité de ce conseil des maires pour inviter l'ensemble de la population, jeunes et moins jeunes à la plus grande prudence avec l'apparition de nouveaux cas de COVID-19. À l'occasion de ce qui semble être une nouvelle vague de contamination, Madame Anctil a prié « tous les citoyennes et les citoyens de respecter toutes les mesures sanitaires, entre autres, le port du masque et la distanciation physique pour éviter à tout prix la contamination de nos parents,

de nos proches à la suite d'actions plus ou moins responsables. » Elle a conclu en rappelant que l'heure doit être consacrée à la prudence pour la santé de tous.

L'enregistrement de cette séance du conseil est disponible sur le site Internet de la MRC (www.mrchcn.qc.ca) et sur les ondes de TVR7. Les procès-verbaux peuvent également être consultés sur le site Internet de la MRC.

– 30 –

Source : Micheline Anctil, préfet
Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223
prefet@mrchcn.qc.ca